



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO 2018 OUTAOUAIS

Direction générale du secteur sud-ouest
29 août 2018

Québec 

**RAPPORT DE SUIVI
DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO (2018)**

OUTAOUAIS

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur sud-ouest
Direction régionale de la gestion des forêts de l'Outaouais
16, impasse de la Gare-Talon, RC 100
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827
Courriel : outaouais.foret@mffp.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Contexte	2
1.1 Communications.....	2
1.2 Carte interactive	3
2. Objectifs de la consultation publique	4
3. Unités d'aménagement de la consultation publique	5
4. Principaux commentaires reçus	6
4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	6
4.2 Commentaires et préoccupations reçus.....	6
5. Conclusion	11

Liste des tableaux

Tableau 1 – Annonces de la tenue de la consultation publique	2
Tableau 2 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires.....	6
Tableau 3 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP.....	7

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, l'entière responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige par ailleurs que ces plans soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la MRC de Pontiac pour organiser une consultation publique du 26 février au 23 mars 2018 portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51.

Le PAFIO traite des secteurs d'intervention où pourraient être réalisées, sur des peuplements en régénération du territoire public, des interventions forestières non commerciales comme l'éclaircie, le nettoyage, l'entretien de plantation et l'élagage.

Durant la consultation publique, la population a été invitée à soumettre ses questions et à émettre ses préoccupations et commentaires à l'égard du PAFIO, entre autres, sur les éléments suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels;
- la superficie d'intervention;
- les traitements non commerciaux.

1.1 Communications

La population a été informée de la tenue de cette consultation publique par divers moyens.

Tableau 1 – Annonces de la tenue de la consultation publique

Moyens	Précisions
Courriel envoyé aux représentants de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et à leurs remplaçants (33)	Informations préparatoires à la consultation publique et transmission des fichiers de formes – 13 février 2018
Courriel envoyé aux municipalités et aux MRC de l'Outaouais (73)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne – 15 février 2018
Courriel envoyé aux partenaires et aux citoyens qui ont manifesté au MFFP un intérêt à recevoir l'information sur la tenue d'une consultation publique (290)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne – 26 février 2018
Courriel envoyé aux représentants de la TRGIRTO et à leurs remplaçants (33)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne – 26 février 2018
Avis publié sur le site Web de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2017-2023 et espace pour émettre des commentaires – 26 février 2018

Page Facebook de la TGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne – 26 février 2018
Avis public	<p>Avis publié dans le quotidien Le Droit et les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Droit</i> – 24 février 2018 (version papier) • <i>Le Droit</i> – 27 février 2018 (version électronique) • <i>La Gatineau</i> – 28 février 2018 • <i>La Petite-Nation</i> – 28 février 2018 • <i>Le Journal du Pontiac</i> – 28 février 2018 (en français et en anglais) • <i>Journal L'Envol</i> – 28 février 2018 • <i>The Equity</i> – 28 février 2018 (en français et en anglais)
Message sur la page Facebook du MFFP Message sur le compte Twitter du MFFP Communiqué de presse du MFFP	Publié le 8 mars 2018 Publié le 5 mars 2018 Publié le 5 mars 2018

Les professionnels du Ministère étaient disponibles pour les utilisateurs de la forêt et pour entendre leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées. Ces derniers ont été invités à prendre rendez-vous pendant la semaine, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, aux bureaux des unités de gestion de l'Outaouais. Le PAFIO 2018-2023 a également été mis à leur disposition dans les bureaux des unités de gestion du 26 février au 23 mars 2018.

1.2 Carte interactive

Le Ministère a développé et mis en ligne une carte interactive pour faciliter la consultation du PAFIO. Cet outil permet ainsi au public d'agrandir et de réduire à volonté l'information disponible sur les secteurs d'intérêt potentiels sur une carte qui présente les unités d'aménagement de la région. Des détails s'ajoutent à mesure que l'internaute réduit l'échelle d'observation de la carte. D'un usage plus intuitif que la carte statique, cet outil a permis de regrouper les cartes en une seule et d'ajouter une quantité importante de renseignements sur les interventions forestières potentielles, ce qui allège grandement le travail de recherche d'information des citoyens.

Pour en savoir davantage sur la planification forestière, consultez le site Web du MFFP à l'adresse suivante :

mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier visait à :

- favoriser une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise, et plus précisément de la planification de l'aménagement forestier, dans la population;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et y intégrer dans la mesure du possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au MFFP de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de ses responsabilités.

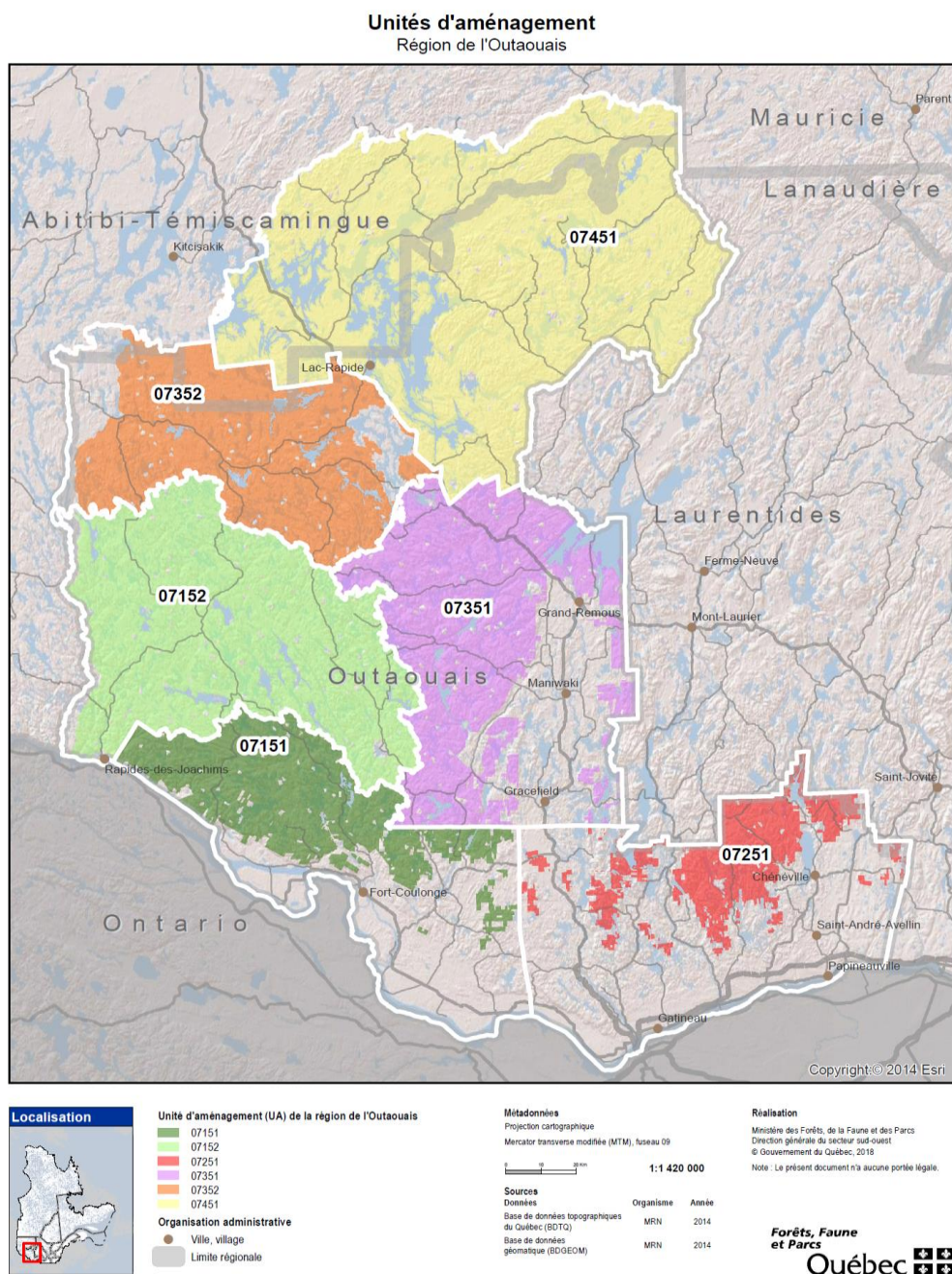
Portée et limites de la consultation publique

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle n'a pas pour but de remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et les objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

3. Unités d'aménagement de la consultation publique

La région de l'Outaouais (07) est constituée de six unités d'aménagement (UA), soit les UA 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51. Ces unités d'aménagement couvrent les régions administratives de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue – portion de la MRC de La Vallée-de-l'Or. La présente consultation concernait toutes les UA de la région.

Carte 1 – Unités d'aménagement de la région de l'Outaouais



4. Principaux commentaires reçus

4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO 2018, les commentaires ont été émis tant au nom d'organismes qu'à titre personnel. Le **tableau 2** ci-dessous indique le type et le nombre de participants.

Tableau 2 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO 2018		
Unités d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (ayant participé à titre personnel)
Planification des traitements sylvicoles non-commerciaux		
071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51	15	7

4.2 Commentaires et préoccupations reçus

Le **tableau 3** présente les principaux commentaires et préoccupations par sujet et par type de participants. Une section regroupe également les réponses du MFFP.

Cette façon de faire permet au lecteur une vue d'ensemble des commentaires et préoccupations soulevés par les participants et d'avoir un aperçu du suivi qui sera fait.

Tableau 3 – Principaux commentaires et préoccupations reçus - Analyses et réponses du MFFP

Catégories		Commentaires et préoccupations (exemples)		Réponses
1	Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité), harmonisation opérationnelle et planification des chemins	Sépaq Citoyen	Réduire le nombre des accès limitrophes remis en état.	Pour les chemins d'accès aux secteurs, des normes doivent être respectées pour la sécurité des travailleurs. Nous tenterons par contre de diminuer le nombre de chemins limitrophes qui seront remis en état.
			Emplacement des coupes forestières.	<p>La consultation à laquelle vous avez participé concerne des secteurs où seuls des travaux non commerciaux ont été planifiés. « Cette planification présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières non commerciales sur des peuplements en régénération telles que l'éclaircie, le nettoyage, l'entretien de plantation et l'élagage. », <i>site Web de la consultation</i>.</p> <p>Le Ministère ne peut donc pas répondre à votre préoccupation maintenant; elle pourra cependant être présentée lors de la prochaine consultation, au cours de l'automne 2018, qui concernera les travaux commerciaux.</p> <p>Il est cependant possible de consulter la carte interactive du site de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) où sont partagés les différents secteurs de récolte projetés qui seront soumis à la consultation ainsi que la programmation annuelle des travaux (PRAN). https://cartes07.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=497f52524c714a7bb1a7cd2957c8ee93</p> <p>S'y trouvent les secteurs qui ont été proposés lors de la consultation de l'an passé. Les secteurs qui seront proposés cet automne seront ajoutés à la carte après la tenue de la consultation. Pendant celle-ci, les secteurs proposés seront partagés via le site du MFFP. Il est important de préciser que cette carte est un outil d'interrogation cartographique et qu'il est impossible de formuler des commentaires en dehors des périodes de consultation.</p>
2	Calendrier des interventions	Sépaq Le Domaine Shannon Inc. Trappeurs Associations Clubs récréatifs	Grande importance que les travaux, incluant le martelage et les inventaires, n'aient pas lieu durant les périodes de chasse.	Afin de concilier les différents usages du territoire, ce calendrier d'opération (https://trgirtto.ca/fr/concertations/mesure-dharmonisation-des-calendriers-doperations-2012-2015/) a été entériné en 2012 par la TRGIRTO et le Ministère. Cette entente s'applique sur tout le territoire de l'Outaouais. À titre d'exemple, le calendrier d'opération précise ceci concernant la chasse à l'original : « Il n'y aura aucune activité liée à l'aménagement forestier durant la période de chasse à l'original à l'arme à feu (excluant la poudre noire) dans les pourvoiries avec droits exclusifs (PADE) effective sur la pourvoirie selon le Règlement sur la chasse du Québec, sauf sur le réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais où le transport est permis en tout temps. Il est possible de faire une entente écrite entre l'intervenant forestier et les représentants de PADE afin de moduler cette restriction sur la PADE concernée. »
			Envoi d'un avis sur le début des travaux aux personnes qui en ont fait la demande.	Selon l'entente conclue en 2012 entre la TRGIRTO et le MFFP, un calendrier des travaux est disponible sur le site de la TRGIRTO; il indique quels sont les travaux à venir dans un court délai. Les responsables des travaux ont l'obligation d'y inscrire les travaux de la semaine en cours au plus tard le lundi midi. http://trgirtto.ca/calendrier/ Comme mesure d'harmonisation, un avis sera envoyé par courriel 10 jours avant le début des travaux à ceux qui en auront fait la demande.
			Préconiser les travaux en dehors de la saison de la motoneige.	Des travaux auront assurément lieu en hiver. Les organismes concernés seront contactés pour procéder à l'harmonisation opérationnelle.
3	Qualité visuelle et paysages	Sépaq Trappeurs	Lorsque c'est possible, conserver une partie non traitée le long des routes ou selon la répartition des interventions.	Les secteurs prévus en plantation seront traités, afin de maximiser le potentiel forestier. Les superficies reboisées représentent 25 % des secteurs récoltés lors des coupes de régénération. Il y a donc 75 % de la superficie récoltée qui ne nécessite pas de reboisement.
4	Habitats fauniques et qualité de l'expérience en forêt, protection du territoire	Sépaq Trappeurs Clubs récréatifs	Répartition des interventions dans le temps.	<p>Les superficies à traiter doivent être dégagées afin d'optimiser leur croissance. Le choix de la période est fait dans le but d'avoir le meilleur effet sur le peuplement.</p> <p>Les travaux sylvicoles non commerciaux sont concentrés dans les peuplements qui bénéficieront ou qui ont bénéficié d'investissements de la part du MFFP. Présentement, les peuplements ayant une régénération dense sont laissés en croissance naturelle pour leur rétablissement. En fait, seulement 25 % des superficies traitées en coupes de régénération en Outaouais</p>

Catégories		Commentaires et préoccupations (exemples)		Réponses
				<p>bénéficieront d'un traitement sylvicole non commercial. La très grande majorité des superficies en Outaouais ne seront donc pas traitées. Ceci garantit donc une présence récurrente de feuillus dans les forêts en régénération.</p> <p>Dans ce contexte, en matière d'habitat pour la faune, les traitements sylvicoles non commerciaux demeurent des interventions de moindre envergure pour favoriser le maintien des diverses espèces d'intérêt en Outaouais. Les interventions étant concentrées dans les plantations, il s'avère nécessaire de dégager les plants afin de préserver les investissements consentis par le MFFP et garantir l'établissement de la régénération désirée. De plus, après la phase de régénération initiale, les plantations sont généralement des secteurs moins intéressants pour la faune, étant donné leur uniformité structurelle, l'absence de couvert latéral et la réduction de diversité d'essences. Il devient donc difficile de l'aménager en tant qu'habitat. »</p>
			Proscrire la machinerie dans les sites fauniques d'intérêt (SFI). Seuls les travaux manuels devraient être autorisés.	Tous les travaux non commerciaux qui font l'objet d'une consultation sont exécutés manuellement. Cependant, la préparation de terrain (qui est intégrée aux superficies de récolte et qui fait l'objet d'une consultation auprès des secteurs commerciaux) est réalisée avec de la machinerie. Dans les SFI, des mesures de protection ont été mises en place par les biologistes et elles sont respectées.
			Préconiser les travaux en dehors de la saison de la motoneige.	Des travaux auront assurément lieu en hiver. Les organismes concernés seront contactés pour procéder à l'harmonisation opérationnelle.
			Protection pour un sentier (ne pas circuler à moins de 50 m de chaque côté du sentier avec de la machinerie ou un VTT).	<p>Le RADF prévoit déjà des modalités pour protéger les sentiers qui ont été autorisés. Évidemment, nous nous engageons à respecter ces modalités. En voici quelques-unes qui répondent à vos préoccupations :</p> <p>« Une lisière boisée d'au moins 30 m de largeur doit [également] être conservée de chaque côté des [...] sentiers [...] » Le secteur en question ayant fait l'objet de récupération à la suite d'un chablis, la lisière boisée a été récoltée et reboisée en pin blanc à l'époque. Comme la coupe partielle est permise dans ces lisières boisées, le traitement de dégagement sera aussi exécuté dans la bande.</p> <p>« Ne peuvent être utilisés à des fins de débardage ou de camionnage [...] » De plus, le traitement prescrit étant de nature non commerciale, aucun débardage ou camionnage n'est requis.</p> <p>Tous les arbres et toutes les parties d'arbre tombés sur un sentier lors d'activités d'aménagement forestier doivent être enlevés. Cela sera fait le cas échéant.</p>
			Entente écrite afin d'expliquer les mesures d'harmonisation retenues.	Le MFFP a accepté les modalités décrites dans le processus d'harmonisation opérationnelle proposé par la TRGIRTO. Toutes les exigences indiquées dans le processus seront respectées. Voici le lien vers le document : https://trgirto.ca/fr/concertations-categorie/processus-dharmonisation-de-la-planification-forestiere/
5	Processus de consultation et de participation à la planification	Sépaq	Souhait d'être consultés lors de la planification annuelle.	<p>Comme il est précisé dans les différents documents de la consultation : « Aucune autre consultation pour ces secteurs ne sera tenue avant le début des travaux [...] Il est donc important que les préoccupations de toute nature soient émises pendant la présente période de consultation. »</p> <p>Le but des consultations est de permettre à la population d'exprimer ses préoccupations au sujet des superficies ciblées par une future planification forestière. Les préoccupations sont prises en compte afin d'influencer les travaux des planificateurs forestiers.</p> <p>La possibilité qui vous est offerte d'influencer les travaux du MFFP s'en tient aux consultations publiques. Aucun autre commentaire ne sera recueilli après celles-ci. Tous les commentaires et préoccupations font l'objet d'analyse et recevront une réponse. Plusieurs réponses seront données dans le rapport de consultation, d'autres directement par courriel et enfin, pour les commentaires d'ordre opérationnel, un processus d'harmonisation sera enclenché auprès des demandeurs.</p> <p>Il est possible de consulter la planification annuelle lorsqu'elle a été autorisée sur la carte interactive du site de la TRGIRTO. https://cartes07.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=497f52524c714a7bb1a7cd2957c8ee93</p> <p>Des mises à jour sont faites pendant l'année. C'est pourquoi il est important d'y retourner à intervalles réguliers. Un calendrier des travaux à venir dans un court délai est aussi disponible sur le site de la TRGIRTO. Les responsables des travaux ont l'obligation d'y</p>

Catégories		Commentaires et préoccupations (exemples)		Réponses
				inscrire les travaux de la semaine en cours au plus tard le lundi midi. http://trgirtto.ca/calendrier/

Sigles et acronymes :

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (aussi nommé industriel forestier)
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SFI	Site faunique d'intérêt
TFS	Territoire faunique structuré. Correspond à une ZEC, une réserve faunique ou une pourvoirie
TRGIRTO Ou Table GIRT	Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais
UA	Unité d'aménagement
UG	Unité de gestion (du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

5. Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés. Cet exercice s'est avéré profitable autant pour le Ministère que pour les MRC et les tiers concernés. Les membres de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais prendront connaissance du présent rapport et s'en inspireront afin de proposer au Ministère des mesures d'harmonisation. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations de la TRGIRTO et effectuera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire. La liste des membres est présentée sur le site www.trgirto.ca.

ANNEXE I - Membres de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Nom	Groupe sectoriel	Organisme
Stephane Taillon	Matière ligneuse	Louisiana-Pacifique
Dominik Chartier	Matière ligneuse	Produits forestiers Résolu
Alain Trudel	Matière ligneuse	Commonwealth Plywood
Charles St-Julien	Matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières
François Poirier	Faune	Territoire de pêche et de chasse Poirier
Abigaël Guénette	Faune	Regroupement des zecs de l'Outaouais
Frédéric Lussier	Faune	Sepaq - Réserve faunique La Vérendrye
Pierre Rollin	Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de l'Outaouais
Siège vacant	Autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier
Jacques David	Autres utilisateurs avec droits	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec
Alain Lacoste	Autres utilisateurs avec droits	Citoyen
Jacques Chaîné	Autres utilisateurs avec droits	Fédération québécoise des Clubs Quads
François Saumure	Autres utilisateurs avec droits	Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec
John McDonnell	Nature	Société pour la nature et les parcs Section Vallée de l'Outaouais
Gérard Desjardins	Nature	Club des ornithologues de l'Outaouais (COO)
Paula Armstrong	Nature	Pontiac Environmental Protection
Régent Dugas	Territoire	MRC de Pontiac
Dominic Lauzon	Territoire	MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Patrick Laliberté	Territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais
Jean-François Larrivée	Territoire	MRC de Papineau
Siège vacant	Territoire	MRC de la Vallée-de-l'Or
Siège vacant	Premières Nations	Anicinapek de Kitcisakik
Siège vacant	Premières Nations	Algonquins de Barriere Lake
Siège vacant	Premières Nations	Nation Anishnabe du Lac Simon
Siège vacant	Premières Nations	Communauté de Wolf Lake

Nom (Remplaçants)	Groupe sectoriel	Organisme
Siège vacant	Matière ligneuse	Produits forestiers Résolu
François Racine	Matière ligneuse	Louisiana-Pacifique
Christian Picard	Matière ligneuse	Commonwealth Plywood
Jean-Sébastien Perron	Matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières
François Trottier	Faune	Fédération des pourvoyeurs du Québec

Nom	Groupe sectoriel	Organisme
Michel Boucher	Faune	Association provinciale des trappeurs indépendants, Conseil Outaouais
Yannick Dufour	Faune	Société des établissements de plein air du Québec
Lucien Léveillé	Faune	Regroupement des zecs de l'Outaouais
Pierre Landry	Autres utilisateurs avec droits	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec
Pierre Tremblay	Autres utilisateurs avec droits	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Nik Lopoukhine	Nature	Scoité pour la nature et les parcs
Deborah Powell	Nature	Club des ornithologues du l'Outaouais
Michael H. Walker	Nature	Pontiac Environmental Protection

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

